

**Motion de l'Assemblée Départementale
Lundi 3 avril 2023**

*Considérant les événements advenus dans notre Département le 25 mars 2023 ;
Considérant la précédente motion présentée à l'assemblée départementale de novembre 2022 ;*

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres, réuni en séance publique :

CONDAMNE les débordements d'une minorité violente qui ont provoqué des blessures graves sur les personnels en charges du maintien de l'ordre à l'occasion d'une manifestation pourtant interdite par la préfecture ;

DÉPLORE la répétition des violences en cascade depuis l'année passée qui plonge la majorité silencieuse des populations locales dans la crainte d'atteintes à leur intégrité physique, celle de leur famille et de leurs biens ;

S'INQUIÈTE de l'escalade de la violence que connaît notre pays depuis plusieurs années, et de la systématisation de ce procédé qui nuit gravement à la vie démocratique de notre République ;

REGRETTE que les acquis de la liberté d'expression et du droit de manifester soient détournés par des casseurs organisés, au service d'une violence injustifiable dans une société moderne et démocratique, à des fins idéologiques dépassées et sans rapport avec l'objet de la manifestation ;

S'INTERROGE sur la portée d'une violence qui dessert l'esprit républicain et fait le jeu des extrêmes ;

RÉAFFIRME la prééminence du débat démocratique et apaisé et le respect des décisions prises dans la concertation, comme seuls capables de faire progresser collectivement nos projets de territoire ;

APPELLE toutes les bonnes volontés, quel que soit leur positionnement, à l'apaisement, afin que l'ensemble des parties prenantes et démocratiques se retrouvent à nouveau autour du protocole ;